

|   |
|---|
| <b>2023 Entreprendre Ensemble – La clause sociale</b> |
|---|

**Objectifs de l'action :**

Quelles sont les raisons pour lesquelles le projet existe et quel objectif poursuit-il ?

Il s'agit :

- D'assurer un partenariat de proximité avec les donneurs d'ordre publics et privés pour identifier les opérations susceptibles de créer des opportunités d'insertion professionnelle pour les participants du PLIE, et aider au montage puis au suivi de la clause insertion dans les marchés ciblés.
- D'assurer aussi un rôle d'accompagnement des entreprises de toutes tailles et tous secteurs dans la réalisation et le suivi des engagements d'insertion. Ceci se traduit notamment par :
  - Un appui-conseil au recrutement pour l'accès aux mesures emploi / insertion : solutions de recrutement (embauche directe, sous-traitance, GEIQ ...), contrats accessibles (contrats aidés du secteur marchand et non marchand, mesures d'alternance ...)
  - Une aide au repérage et au recrutement de demandeurs d'emploi issus de parcours du PLIE
  - D'anticiper les besoins en compétences des entreprises attributaires des marchés. Cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'orienter les parcours d'insertion vers les possibilités d'emploi identifiées au regard des opérations récurrentes, ou des chantiers à venir.

De cette analyse, un travail est réalisé pour identifier par corps de métier les compétences disponibles dans les viviers de demandeurs d'emploi, et les manques à combler pour répondre de manière efficace et rapide aux recruteurs.

Des Actions de formation préalables aux phases de recrutement des entreprises peuvent ainsi être mise en œuvre pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi.

- Générer des offres sur les Marchés Publics et Privés pour favoriser les positionnements des participants du PLIE correspondant aux critères d'entrée en Clause.
- Les Facilitatrices travaillent avec la Candidathèque pour repérer et mobiliser le participant sur des offres Marchés Public (Niveau 1).
- Elle propose aussi aux entreprises utilisatrices de la Clause des participants positionnés par le CIP d'antenne du PLIE. Les facilitatrices prennent contact avec le participant par téléphone pour vérifier son parcours professionnel, sa motivation, son éligibilité et l'adéquation entre le profil du candidat et l'offre d'emploi. Toutes les candidatures proposées par les conseillers des antennes sont étudiées et vérifiées en amont avant proposition à l'employeur.
- D'animer le partenariat local pour le bon déroulement et le développement de la clause sociale.
- L'équipe clauses travaille avec différents partenaires (Pôle Emploi, Département, agences intérimaires) pour repérer des profils de candidats éligibles aux clauses. La chargée de projet et la facilitatrice travaillent par exemple en direct avec les agences intérimaires pour étudier la possibilité de faire financer des formations courtes pour que les participants puissent accéder aux offres d'emploi générées par les marchés clausés et les faire monter en compétences, permettant ainsi de répondre aux besoins des entreprises.

- Des comités techniques et/ou de pilotages sont organisés avec les partenaires du territoire. Durant ceux-ci, la chargée de projet présente les actions menées dans le cadre des clauses d'insertion, les projets à venir (chantiers), l'actualité, les plans d'actions mis en œuvre et les actions de sensibilisation et de repérage menées auprès des publics. Ces temps d'échanges permettent de rendre compte de l'activité mais également de travailler collectivement pour favoriser la mise en œuvre de vrai parcours d'insertion pour les participants, de travailler sur les réponses à apporter aux entreprises attributaires des clauses pour les aider à respecter leurs engagements en termes d'insertion.

- **Elles coordonnent le suivi dans l'emploi sur chantier dans le cadre des Clauses Sociales avec les conseillers de la Candidathèque qui assurent ce suivi.**

- **Les facilitatrices effectuent un suivi des participants lors de visites sur les chantiers pour s'assurer du bon déroulement du parcours du participant. Des échanges réguliers par téléphone et/ou par mail sont effectués entre l'équipe clauses et les entreprises et/ou agences intérimaires qui portent les contrats de travail pour effectuer le suivi dans l'emploi des participants.**

- D'intégrer les données dans le Logiciel ABC Clause, relié à la base ABC Evolution.

Afin de pouvoir rendre compte de l'exécution de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre, mais aussi des entreprises et des prescripteurs, le facilitateur devra en outre intégrer toutes les données relatives aux entreprises, bénéficiaires, contrats de travail dans un logiciel de suivi des clauses intitulé CLAUSE. Des connexions seront établies entre CLAUSE et Evolution qui retrace les parcours des participants du PLIE.

#### Cela nécessite :

- Une connaissance des marchés publics et des processus de clauses sociales.
- Une connaissance des publics en difficultés d'insertion et des principes, méthodes de fonctionnement d'un PLIE.
- Une capacité de mobilisation des partenaires locaux et connaissance de ces derniers.

#### Contenu de l'action :

Sécurisé juridiquement par le Code des Marchés Publics, la clause sociale facilite dans les territoires l'accès à l'entreprise de personnes issues de parcours d'insertion du PLIE.

Pour animer et gérer les clauses sociales, le territoire a besoin d'une personne ressource dont la mission principale est de faciliter la coordination de ce dispositif.

Elle est l'intermédiaire entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés (donneurs d'ordres, entreprises, organismes de l'IAE, organismes de formation, prescripteurs).

#### Plus-values

- Développement de la clause dans les marchés publics du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de la CCHF
  - o La Responsable des Clauses/ Facilitatrice et la Facilitatrice ont pour mission de :
    - Coordonner l'activité des Clauses sur le territoire avec le Responsable du Département Emploi
    - Développer la Clause sur le territoire de la CUD :

- Commençant un travail d'approfondissement et d'exploration sur les différents marchés de la Communauté Urbaine de Dunkerque en tant que Maître d'œuvre
- Rencontrant l'ensemble des services de la CUD pour les sensibiliser sur l'intérêt de mettre de la Clause Emploi dans leurs marchés
- Développement du partenariat entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
  - La Responsable des Clauses/ Facilitatrice et la facilitatrice ont pour mission de :
    - Développer le partenariat et être le lien avec les entreprises, les publics et les structures accompagnatrices
    - D'aider au développement des marchés de clause spécifique permettant aux entreprises de l'ESS et des SIAE de pouvoir se positionner. Pour cela, des groupes de travail et des réunions sont mises en œuvre avec le club de l'ESS afin de les informer des marchés à venir. Aussi, une plaquette de présentation des structures de l'ESS est présentée par l'équipe clauses auprès des entreprises et des maîtres d'ouvrage
- Développement des situations de travail et montée en compétences des participants du PLIE
  - La Responsable des Clauses/ Facilitatrice et la facilitatrice ont pour mission de :
    - Anticiper les besoins des entreprises en travaillant sur la préparation et les besoins en formation des publics. L'équipe clauses participe aux réunions de lancement et/ou de préparation de chantiers afin de rencontrer l'ensemble des entreprises et de les informer de l'importance de prendre contact au plus tôt avec l'équipe clauses pour travailler sur les profils de poste et définir leurs besoins. Ce travail pour anticiper les besoins en formation et les métiers sur lesquels il y aura de la demande. L'équipe clauses a également commencé un bon travail en partenariat avec les agences intérimaires pour financer des formations courtes aux participants qui leur permettent ensuite d'être recrutés sur les chantiers clausés.
    - Capitaliser les heures de clause insertion faites par les entreprises et par les publics : Les heures sont récupérées au fil de l'eau et enregistrées dans un tableau de suivi puis dans le logiciel CLAUSE afin d'être en suivi permanent sur le respect des engagements pris par les entreprises et mieux anticiper les besoins à venir en fonction des heures à réaliser par chaque entreprise.
    - Rendre compte aux Donneurs d'ordre de la réalisation des Clauses par des bilans.